

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 23

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir : Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

7. ACQUISITION DE TERRAINS - RUE DU COLOMBIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Domfront en Poiraise souhaite acquérir de l'EPF Normandie, les terrains cadastrés ci-dessous :

- Rue du Colombier, section AN n° 224
- Rue du Colombier, section AN n° 424
- Rue du Maréchal Foch, section AN n° 425

Ce qui représente une superficie totale de 3022 m², pour le prix principal de 137 207.10 € TTC (Cent trente-sept mille deux cent sept euros et dix centimes).

Ces terrains auront vocation à devenir un parking de 80 places en proximité des commerces.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'acquérir** les parcelles cadastrées référencées ci-dessus, commune de Domfront en Poiraise, d'une superficie totale de 3022m² et appartenant à l'EPF Normandie, et ce, pour le prix de 137 207.10 € hors frais de notaire.
- **De prendre en charge les frais et de confier** la rédaction de l'acte de vente auprès de l'étude notariale CLOSTERMANN, notaire à Domfront en Poiraise.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette acquisition.
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Fabienne Mechekour



Le Maire,
Bernard Soul

